



Gemeinde
AMEL

Tel.: 080/34.81.10
Email: info@amel.be



Gemeinde
BÜLLINGEN

Tel.: 080/64.00.00
Email: info@buellingen.be



Gemeinde
BURG REULAND

Tel.: 080/32.90.14
Email: info@burg-reuland.be



Gemeinde
BÜTGENBACH

Tel.: 080/44.00.88
Email: info@butgenbach.be



Gemeinde
ST.VITH

Tel.: 080/28.01.00
Email: kontakt@st.vith.be

Formulaire de demande d'inscription: Promenade en roulotte

1) Informations sur le véhicule

➤ **Données concernant le tracteur :**

Marque : Type : Numéro d'immatriculation : Pays
d'immatriculation : B D L ...

Propriétaire : Nom.....Prénom.....

né(e) le à

domicilié(e) à (rue, code postal, ville) :

Numéro de téléphone (portable) :

➤ **Données concernant la caravane bâchée :**

Marque : Type : Numéro d'immatriculation : Pays
d'immatriculation : B D L ...

Propriétaire :

Nom : Prénom :

né(e) le à

domicilié(e) à (rue, code postal, ville) :

Numéro de téléphone (portable) :



Une photo du tracteur et une photo de la remorque bâchée doivent être jointes à la présente demande!

2) Permis de conduire

Par cette demande, le demandeur s'engage à ce que le conducteur soit en possession d'un permis de conduire valable pour cet usage :

- Le permis de conduire doit correspondre à la masse maximale autorisée correspondante.

Exemple : permis de conduire de la catégorie C1+E pour un tracteur dont la masse maximale autorisée ne dépasse pas 7,5T et l'ensemble tracteur + remorque ne dépasse pas la masse maximale autorisée de 12T.

- **Exceptions à cette règle :**

- Le conducteur n'a besoin "que" d'un permis de conduire de catégorie G : lorsque son activité principale est le travail dans une exploitation agricole ou forestière et qu'une sortie avec la remorque bâchée n'a lieu qu'"exceptionnellement". Malgré le permis G, le conducteur doit être âgé d'au moins 18 ans.
- Si le conducteur est né avant le 01.10.82, il n'a pas besoin de permis de conduire.

3) Durée du permis et territoire :

Le permis délivré est valable pour une durée de 12 mois à compter de la date du permis et est limité au territoire des 5 communes de l'Eifel : Amel, Büllingen, Bütgenbach, Sankt-Vith et Burg Reuland.

4) Conditions liées à l'autorisation

Par sa demande, le demandeur s'engage à ne transporter des personnes avec la roulotte que si les conditions suivantes sont remplies :

- La vitesse est limitée à 25 Km/h maximum.
- Un seul chariot couvert peut être tiré par un tracteur.
- Les personnes ne peuvent être transportées qu'en position assise et les sièges doivent être fixés.
- Le nombre de personnes à bord de la remorque bâchée est limité à 16 au maximum.
- Les règles du code de la route doivent être respectées.
- Sur le plan technique, le tracteur ainsi que la remorque doivent être en bon état. L'éclairage et notamment le gyrophare du tracteur et de la remorque bâchée doivent être allumés au crépuscule et dans l'obscurité.
- Un extincteur et un triangle de signalisation doivent être emportés.
- Avant chaque trajet, le conducteur procède à un contrôle visuel du tracteur et de la remorque bâchée.

• **Le conducteur a toujours sur lui tous les documents qu'il doit pouvoir présenter en cas de contrôle de police :**

- Le présent formulaire de demande, approuvé par la commune ;
- Une attestation d'assurance valable ;
- Le document d'accompagnement de l'assureur, qui atteste d'une responsabilité étendue et couvre le transport de personnes ;
- Autorisation de circuler ;
- Pièce d'identité + permis de conduire (voir point 2)

5) Demandeur / opérateur :

Je soussigné, (prénom, nom) :

né(e) le à

domicilié(e) à (rue, code postal, ville)

Numéro de téléphone (portable) :

Je suis conscient(e) qu'en tant que responsable / exploitant d'une promenade en roulotte, ma responsabilité civile et pénale peut être engagée en cas d'infraction à la législation en vigueur et, le cas échéant, en cas d'accident survenu par ou à cause d'une randonnée en roulotte.

L'autorisation communale ne me dispense pas de la responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires en matière de sécurité et de contracter une assurance adéquate.

L'autorisation perd sa validité si les conditions (point 4) ne sont pas respectées.

La demande doit être accompagnée des éléments suivants :

Une photo du tracteur et de la roulotte.

Un document d'accompagnement de l'assureur qui atteste d'une responsabilité étendue.

.....
(lieu & date)

.....
(nom et signature)

Le maire :

Je considère que la demande est complète et je donne mon autorisation par la présente.

Je n'accorde pas d'autorisation. Justification à la demande du demandeur.

.....
(Lieu & date de l'autorisation)

.....
(Nom/signature/ sceau communal)